

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Développement de l'Enfant Inc.	Numéro de permis 1049001	Date d'inspection Le 06 décembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie La Découverte Centre de développement de l'enfant		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés sont conformes.
- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 20 dossiers sur 49.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 20 dossiers sur 49.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.

Pendant ma visite, les enfants arrivent doucement et sont en jeux libre. Les éducatrices sont à l'écoute des enfants et les enfants sont calme.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 décembre 2023

Date

original signé par
Sylvianne Arseneau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 décembre 2023

Date